

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEE 2025

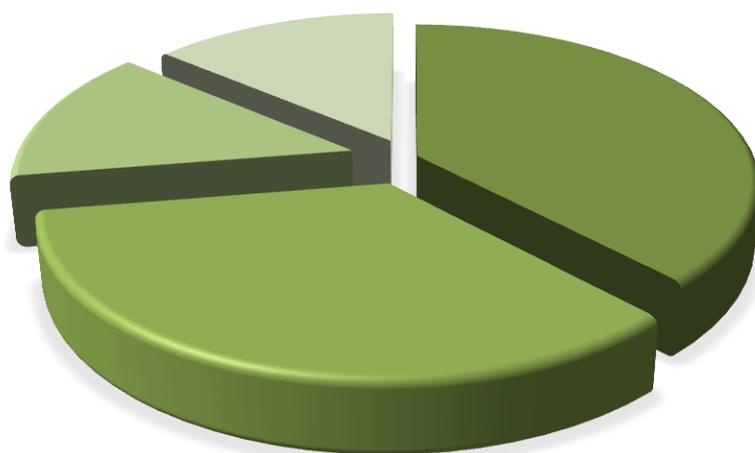


Table des matières

I. DONNEES GENERALES	3
1. <i>Les adhérents – évolution géographique</i>	3
2. <i>Les compétences</i>	4
3. <i>Préparation budgétaire 2025 et contexte</i>	5
II. BILAN PROVISoire 2024	6
1. <i>Estimation des dépenses et recettes d'investissement</i>	6
1.1 <i>Dépenses d'investissement</i>	6
1.2 <i>Recettes d'investissement</i>	6
1.3 <i>Résultat d'investissement au 31/12/2024</i>	7
2. <i>Estimation des dépenses et recettes de fonctionnement 2024</i>	8
III. STRUCTURE DE LA DETTE et CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9
IV. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2025	10
1. <i>Dépenses d'Investissement</i>	10
2. <i>Recettes d'Investissement</i>	11
3. <i>Projet de budget de fonctionnement 2025</i>	12
A. <i>LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	12
B. <i>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	18
V. SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025 :	26
VI. RESSOURCES HUMAINES	28

Préambule

Dans les établissements publics comme les syndicats mixtes dont une commune comprend plus de 3 500 habitants, un **débat** a lieu au comité syndical **sur les orientations générales du budget**. Première étape du cycle budgétaire, ce débat doit se dérouler **dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif**. Les objectifs d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) sont les suivants :

- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- Donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Conformément à [l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales](#), le présent rapport doit également comprendre une présentation de l'évolution des dépenses de personnel, des rémunérations, avantages en nature et du temps de travail.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais il doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi. Le débat ne s'organise pas obligatoirement sur la base de chiffres exprimant des propositions précises de dépenses ou d'inscriptions budgétaires. La discussion porte sur les **masses, les priorités et les objectifs**.

Le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), tel que présenté ci-après.

I. DONNEES GENERALES

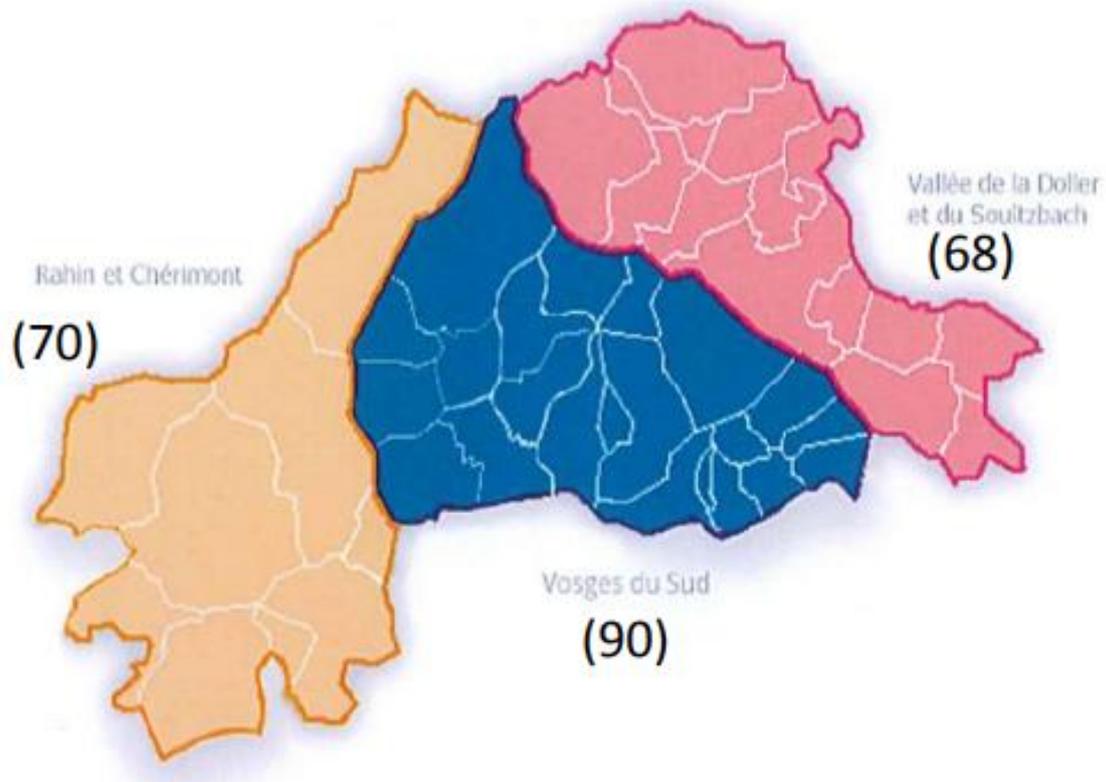
1. Les adhérents – évolution géographique

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Zone Sous-Vosgienne s'étend sur 3 départements : le Territoire de Belfort, la Haute-Saône et le Haut-Rhin.

Le nombre d'adhérents du SMICTOM, au 1^{er} janvier 2025 est similaire à celui de 2024 et comprend trois membres :

- ✓ La Communauté de Communes des Vosges du Sud,
- ✓ La Communauté de Communes Rahin et Cherimont,
- ✓ La Communauté de Communes de La Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Le syndicat assure la collecte et le traitement et la valorisation des déchets de 44 communes pour environ 39 000 habitants en 2024.



2. Les compétences

Le SMICTOM est un syndicat mixte en charge de la collecte et du traitement des déchets qui assure les missions suivantes :

- La collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables ;
- La prévention, sensibilisation au tri et au recyclage ;
- La gestion de la facturation et de la redevance incitative ;
- La gestion globale des déchèteries ;
- Le suivi de l'ancienne installation de stockage des déchets non dangereux d'Etueffont (ISDND) ;
- Le tri des déchets recyclables ;
- Le traitement des déchets ultimes et des déchets végétaux qui a été transféré au SERTRID (syndicat mixte de traitement des déchets).

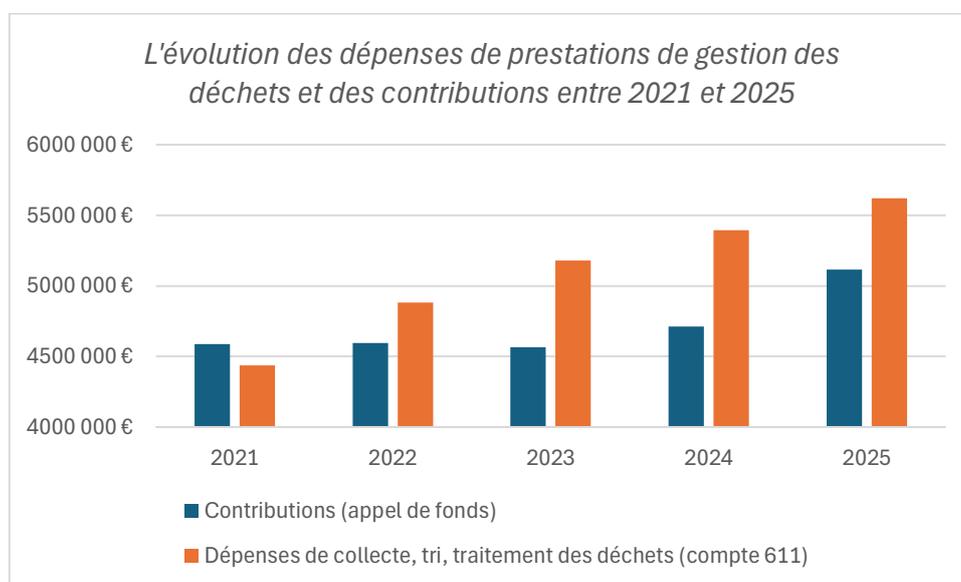
3. Préparation budgétaire 2025 et contexte

La préparation du budget 2025 s'inscrit dans un contexte économique très tendu en raison de l'évolution défavorable des ressources du syndicat liées à :

- la **hausse continue des dépenses** incompressibles liées à la gestion directe des déchets. En effet, les prix des marchés de collecte, tri, exploitation des déchèteries, l'évolution des coûts de traitement du SERTRID et la prise en charge de nouvelles prestations (biodéchets) ont impacté les charges générales du syndicat de près de 22% depuis 2021 ;

- le **niveau des contributions des communautés de communes** resté quasiment identique de 2021 à 2024.

Le montant des appels de fonds n'a évolué que de 2.7% entre 2021 et 2024 ne permettant pas de faire face à l'augmentation des dépenses.



Le budget 2025 devra nécessairement être construit en tenant compte de ce paramètre et des éléments suivants :

- de **l'incertitude** sur le montant **des recettes** à percevoir **des éco organismes**
- **de la volatilité des prix de revente des matières** (plastique, papier, carton, ferraille...)
- des **investissements à prévoir** (construction de la déchèterie de Masevaux, acquisition d'un véhicule, création d'une zone à déchets verts, travaux sur la base d'exploitation...) qui pourront nécessiter le recours à l'emprunt.

Il conviendra de discuter du niveau d'endettement acceptable.

II. BILAN PROVISOIRE 2024

1. Estimation des dépenses et recettes d'investissement

1.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	BUDGET 2024	Réalisé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 408,00 €	4 406,55 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	33 800 €	33 786,19 €
20 - Immobilisations incorporelles	94 140,00 €	18 424,08 €
204 – Subventions d'équipement versées	15 000,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 492 841,00 €	428 594,60 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
TOTAL	2 640 189,00 €	485 211,42 €

Montant des dépenses d'équipement (hors emprunt et amortissements) : **447 018.68 €**

Taux de réalisation : 17 %

➤ **Principales réalisations :**

- Construction de la zone à déchets verts de PLANCHER-BAS.

➤ **Opérations de travaux inscrites au budget 2024 mais non réalisées :**

- Déchetterie de Masevaux dont le projet a été décalé à 2025.

A noter en 2024, pas de restes à réaliser à reporter au budget 2025.

1.2 Recettes d'investissement

Chapitre	BUDGET 2024	Réalisé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 514 566,78 €	€
021 - Virement de la section de fonctionnement	€	- €
024 - Produits de cessions	€	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	338 971,50 €	339 610,41 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	386 650,72 €	390 548,32 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	400 000,00 €	
TOTAL hors excédent reporté	1 125 622,22 €	730 158,73 €
TOTAL	2 640 189,00 €	730 158,73 €

Les amortissements de l'exercice 2024 s'élèvent à 339 610 €.

Le chapitre 10 comprend le FTVA pour un montant de 94 398 € et 296 151 € d'excédents de fonctionnement capitalisés en réserve au compte 1068.

1.3 Résultat d'investissement au 31/12/2024

Rappel montant des recettes : **730 158,73 €**

Rappel montant des dépenses : **485 211,42 €**

☞ **Résultat prévisionnel de l'exercice 2024 : 244 947,31 €**

☞ **Résultat prévisionnel d'investissement cumulé : 1 759 514,09 €**

2. Estimation des dépenses et recettes de fonctionnement 2024

Sens	Chapitre	BP 2024	Réalisé 2024
DEPENSES	011 - Charges à caractère général	6 428 671,63 €	5 642 816,06 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	591 500,00 €	472 847,90 €
	023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	363 971,50 €	339 610,41 €
	65 - Autres charges de gestion courante	54 200,00 €	33 808,62 €
	66 - Charges financières	8 830,00 €	7 900,79 €
	67 - Charges exceptionnelles	57 295,50€	57 295,50 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	380 000,00 €	- €
TOTAL		7 884 468,63 €	6 554 279,28 €
RECETTES	<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</i>	2 027 604,49 €	
	013 - Atténuations de charges	- €	2 679,93 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 408,00 €	4 406,55 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	30 000,00 €	58 081,40 €
	74 - Dotations, subventions et participations	5 807 832,14 €	5 888 563,59 €
	75 - Autres produits de gestion courante	14 624,00 €	19 102,15 €
	77 - Produits exceptionnels	- €	1 275,87 €
TOTAL (hors excédent)		7 884 468,63 €	5 974 109,49 €

👉 **Résultat prévisionnel de l'exercice 2024 (hors 002) : - 591 731.89 €**

👉 **Résultat prévisionnel de fonctionnement cumulé : 1 435 872.60 €**

Pour mémoire,

- résultat 2021 : 220 913.86 €

- résultat 2022 : 126 502.35 €

- résultat 2023 : - 257 154.20 €

Le déficit a été minoré en 2023 grâce à des recettes exceptionnelles perçues par le syndicat :

- Subvention biodéchets de la Région Bourgogne Franche-Comté ;
- Soutien CITEO très important.

Ces deux dernières années, afin de supporter l'augmentation constante des charges de fonctionnement et de financer en partie les dépenses d'équipement, près de 1.2 million € de recettes ont été puisées dans l'excédent de fonctionnement cumulé.

Alors qu'en début d'exercice 2022, l'excédent cumulé était d'environ 2.6 millions d'euros, il est estimé, à la clôture de l'exercice 2024 à 1.4 million d'euros.

III. STRUCTURE DE LA DETTE et CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

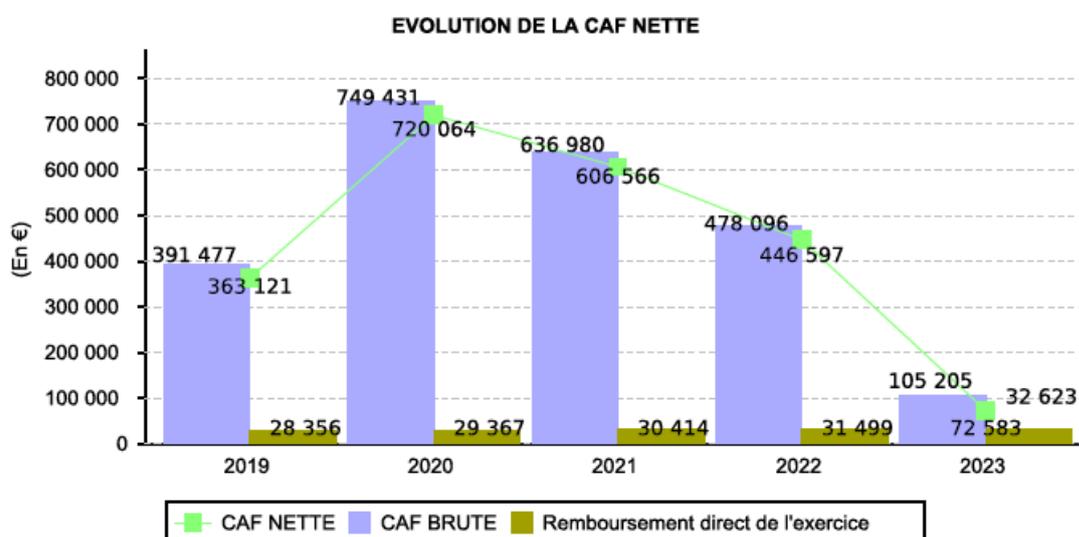
Au 1^{er} janvier 2025, le SMICTOM rembourse 1 emprunt selon le détail suivant :

Organisme prêteur	Objet	Date d'obtention	Montant du capital emprunté	Capital restant dû	Durée	Taux d'intérêt	Date de fin
Caisse d'épargne	Construction d'une déchèterie fixe	2010	610 000 €	229 583 €	20 ans	3.52%	2030

La périodicité de cet emprunt est trimestrielle.

Le montant du remboursement du capital pour 2025 est d'environ 35 000 € (chapitre 16).

Il est prévu d'inscrire 45 000 € en cas de nouvel emprunt contracté en 2025.



Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la capacité d'autofinancement brute et de la capacité d'autofinancement nette. La CAF brute correspond à la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.

L'histogramme illustre bien la diminution importante de la CAF brute depuis 2020 avec une chute importante entre 2022 et 2023 en raison du maintien du niveau des recettes et de l'augmentation importante des dépenses de fonctionnement (+25% environ).

La CAF nette mesure la capacité du syndicat à dégager des ressources propres au niveau de son fonctionnement pour financer ses dépenses d'équipement, après remboursement des dettes.

Le remboursement de l'emprunt étant faible et stable, l'impact sur la CAF nette est identique. Si le recours à d'autres emprunts s'avérait nécessaire pour financer des projets d'investissement, la CAF nette serait bien moindre.

IV. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2025

1. Dépenses d'Investissement

Voici les propositions en investissement :

➤ Pour le siège et le fonctionnement du syndicat :

- Acquisition d'un camion de nettoyage avec nettoyeur haute pression intégré estimé à 135 000€
- Acquisition d'un véhicule léger type Kangoo ou équivalent pour un montant estimé à 25 000€
- Reconstitution du parc de bacs : 50 000€
- Mobilier, matériel informatique, téléphonie et autres équipements : 25 000€

➤ Pour les déchèteries et la base d'exploitation :

- Construction de la déchèterie de Masevaux-Niederbruck estimé à 1 740 000€ (chapitre 23)
- Equipements de la future déchèterie : 227 000€
- Frais d'études, AMO et maîtrise d'œuvre (chapitre 20) : 100 000€
- Travaux sur la base d'exploitation : enrobés, amélioration de la zone de nettoyage des bacs, changement d'un portail : 50 000€
- Construction d'une zone à déchets verts sur la commune de Vescemont : 260 000 € (chapitre 23)
- Autres immobilisations au chapitre 21 (divers matériels et petits travaux rendus nécessaires) : 200 000 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT proposées : 2 800 000 € HT dont :

☞ Chapitre 20 : 100 000 €

☞ Chapitre 21 : 730 000 €

☞ Chapitre 23 : 2 000 000 €

2. Recettes d'Investissement

Afin de pouvoir financer les investissements (en dehors de l'excédent d'investissement reporté), il est proposé d'inscrire :

- ➔ **340 000 €** correspondant aux amortissements 2024 et estimés 2025 (chap 040).
- ➔ **190 000 €** de subventions d'investissement (100 000 € de la Région Grand Est pour la construction de la déchèterie de Masevaux et 90 000 € de la CC des Vosges du Sud pour le projet sur Vescemont).
- ➔ **56 000 €** correspondant au montant estimé de FCTVA.
- ➔ **400 000 €** d'emprunt à contracter en fonction du montant réévalué d'investissement nécessaire, de la capacité d'autofinancement du syndicat et du niveau des taux d'intérêt au 2^{ème} semestre 2025.

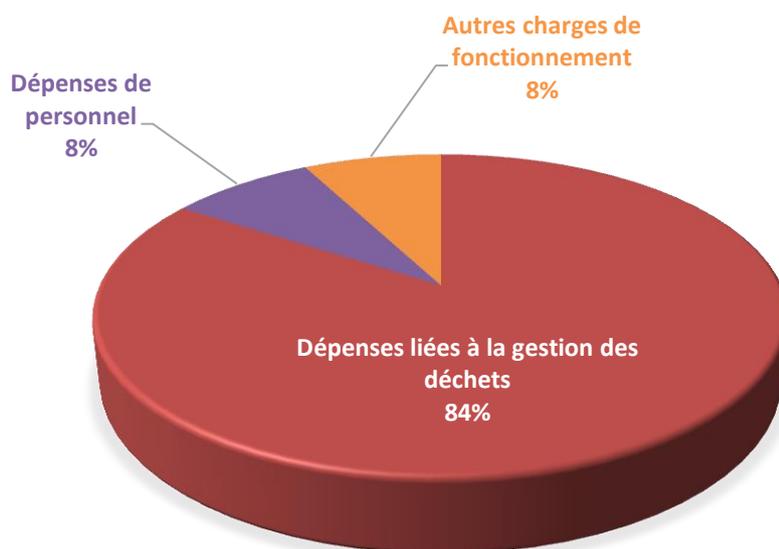
Le projet de budget 2025 INVESTISSEMENT en dépenses et en recettes se présenterait ainsi :

Sens	Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025
D E P E N S E S	040 - opérations d'ordre entre section (amortissements subventions)	4 408,00 €	4 406,55 €	5 000,00 €
	16 - Emprunts (remboursement du capital)	33 800,00 €	33 786,19 €	45 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	94 140,00 €	18 424,08 €	100 000,00 €
	204 - Subventions d'équipements versées	15 000,00 €	- €	5 000,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	2 492 841,00 €	428 594,60 €	730 000,00 €
	23 - Immobilisations en cours	- €	- €	2 000 000,00 €
TOTAL		2 640 189,00 €	485 211,42 €	2 885 000,00 €
Sens	Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025
R E C E T T E S	001 - Solde exécution section investissement	1 514 566,78 €	- €	1 759 514,09 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	139 485,91 €
	040 - opérations d'ordre entre section (amortissements)	338 971,50 €	339 610,41 €	340 000,00 €
	10 - Dotations , fonds divers et réserves	386 650,72 €	390 548,32 €	56 000,00 €
	13 - Subvention d'investissement	- €	- €	190 000,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €	- €	400 000,00 €
TOTAL (hors excédent)		2 640 189,00 €	730 158,73 €	2 885 000,00 €

3. Projet de budget de fonctionnement 2025

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses prévisionnelles de fonctionnement :



1. Les dépenses de collecte, tri et de traitement des déchets

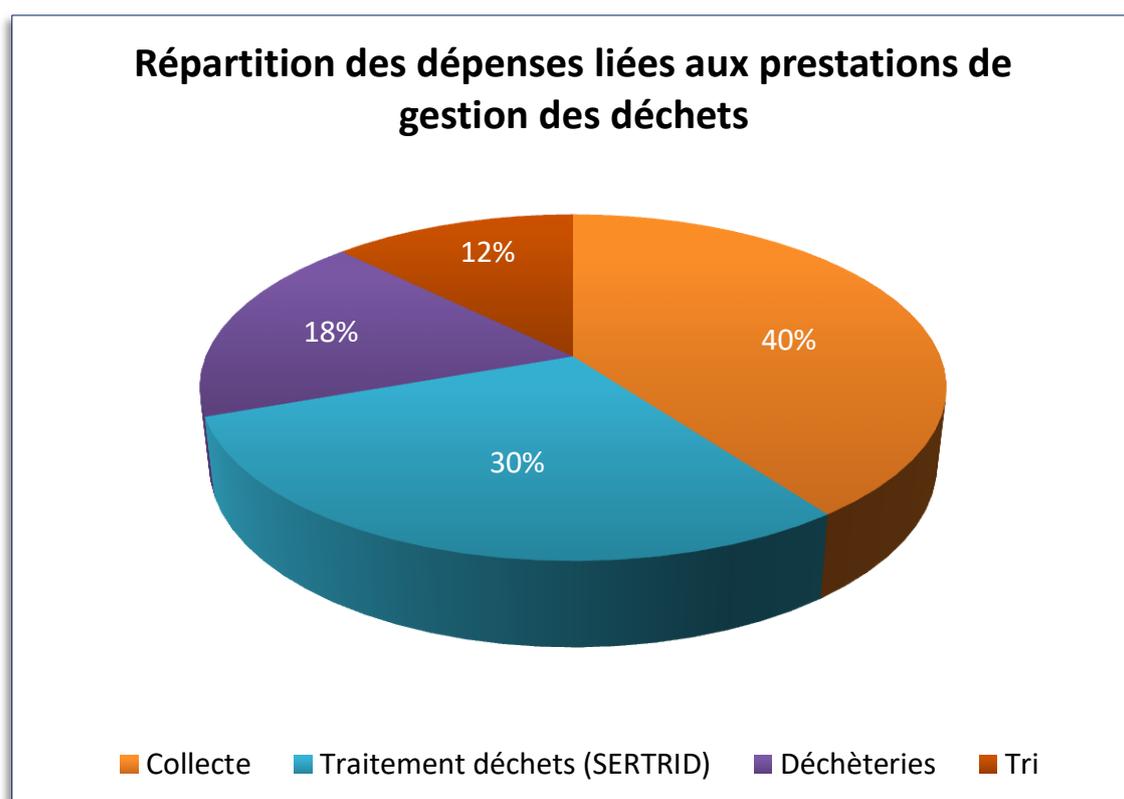
Dans le budget de fonctionnement du SMICTOM, les dépenses liées à la collecte, au transfert, tri, traitement des déchets et exploitation des déchèteries représentent la part la plus importante (84%) et ne cessent d'augmenter.

Pour le budget 2024, **5 975 000 € HT** de dépenses de prestations de service pour la collecte, le tri et le traitement des déchets (compte 611) ont été inscrites.

L'estimation de ces dépenses avant le vote du compte financier unique est de **5.4 millions d'euros** (+ 4 % environ par rapport à 2023).

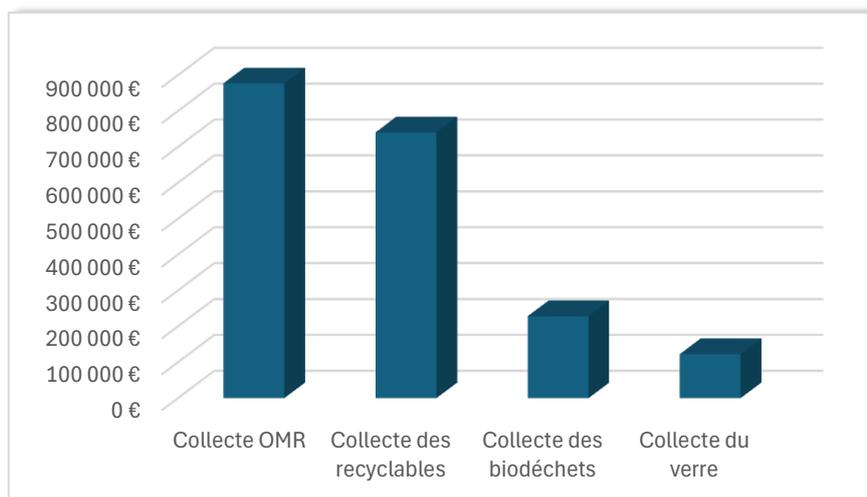
L'évolution de ces dépenses s'expliquent notamment par :

- L'augmentation de 11% des coûts des marchés de collecte, tri et gardiennage en raison notamment de l'évolution défavorable de l'indice de révision des prix, qui est cependant moindre qu'entre 2022 et 2023 (+23%) ; +3% entre 2023 et 2024 ;
- L'augmentation de la contribution du SERTRID en raison des hausses de coût de traitement des déchets.
- La prise en charge des dépenses liées à la gestion des biodéchets qui a générée des dépenses supplémentaires initiales même si elle permet déjà de limiter les tonnages des OMR et le coût de traitement associé.



Le graphique ci-dessus illustre à l'intérieur de ce poste le plus important du SMICTOM, la part que représente chacune de ces prestations que sont la collecte, le tri et l'exploitation des déchèteries qui font l'objet de marchés publics et le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR), des encombrants et des déchets verts qui sont gérés par un autre syndicat, le SERTRID.

La collecte des déchets, qui représente 40% de ces dépenses se décompose ainsi :



C'est la collecte des OMR la plus coûteuse et celle qui ne génère pas de recettes contrairement aux recyclables et au verre.

Ces dépenses de collecte, tri, traitement sont notamment impactées par 2 facteurs :

- ❖ **Les prix des marchés** qui ont fortement augmenté depuis 2021 en raison de la variation défavorable des indices et du renouvellement des contrats depuis le 1^{er} janvier 2025 ;
- ❖ **Les quantités de déchets**, certains marchés comprenant des coûts à la tonne (tri, traitement et part variable de la collecte...).

Le défi est donc de limiter les tonnages des déchets.

Pour 2025, il est prévu une stabilité des tonnages des OMR qui ont diminué de 30% depuis la mise en place de la collecte des biodéchets. Une légère baisse pourrait cependant se poursuivre.

La quantité estimée de déchets issus du tri sélectif (emballage et verre) devrait peu évoluer. L'extension des consignes de tri est en place et bien assimilée. L'enjeu reste cependant d'améliorer la qualité du tri.

En ce qui concerne les biodéchets, après l'augmentation de plus de 25% entre 2023 et 2024, il est attendu une évolution de +10% en raison de la mise en place récente de ce service.

Les déchets de déchèteries devraient peu évoluer en 2025 tant que les travaux de la déchèterie de Masevaux ne sont pas terminés.

Concernant les déchets verts, nous attendons une chute à partir du mois d'avril sur le secteur du 70 avec la fermeture des 5 zones à déchets verts actuelles. La nouvelle zone de PLANCHER-BAS sera équipée d'un contrôle d'accès permettant de limiter les accès des professionnels. Estimation de – 400 tonnes en 2025.

Cependant, l'estimation des tonnages reste difficile à appréhender car elle dépend de nombreux facteurs (comportement des usagers, tourisme, actions de sensibilisation et de prévention, événements ou manifestations, météo...).

Pour le budget 2025, les dépenses de ce poste vont continuer d'augmenter en raison du renouvellement au 1^{er} janvier, des marchés de collecte, tri-conditionnement des matériaux et exploitation des déchèteries.

La conjoncture actuelle est défavorable sur les prix du marché même si on peut noter une amélioration récente des indices au profit du syndicat.

Le SERTRID est également confronté à des surcoûts notamment sur les consommables liés au traitement des fumées, à la maintenance, aux primes d'assurance et à l'énergie. Ces augmentations sont répercutées sur le SMICTOM et il est attendu +8% sur ce poste de dépenses.

L'estimation de ce poste de dépenses le plus important est d'environ 5 620 000 €.

Cependant, au regard des incertitudes liées notamment aux tonnages et aux révisions des prix de marché attendues au second semestre, il est proposé d'inscrire +400 000 € par rapport au réalisé 2024, soit **5 800 000 €**.

2. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel inscrites au budget 2024 étaient de **591 500 €**.

Au 31/12/2024, le montant des dépenses de personnel s'élève à environ **473 000 €**.

Il s'agit du 2^{ème} poste de dépenses réelles du syndicat et **pourtant il ne représente que 8% de ses charges réelles.**

L'augmentation de ce poste ces dernières années est liée notamment aux charges incompressibles obligatoires telles que les évolutions de carrières statutaires (avancements de grade, échelon) et les revalorisations successives du point d'indice et de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour faire face à l'inflation.

Elle correspond également à l'embauche de nouveaux agents en raison du développement de nouvelles activités (biodéchets, prévention).

Concernant les crédits à inscrire au budget 2025, il est proposé une enveloppe de **560 000 €** soit une **diminution d'environ 5% par rapport au budget N-1 pour être plus réaliste.**

La valeur mensuelle du point d'indice n'a pas évolué depuis le 1^{er} juillet 2023, elle est fixée à 4.92 €. Il n'est pas prévu à ce jour de revalorisation pour 2025 ; le budget n'inclut donc pas d'évolution.

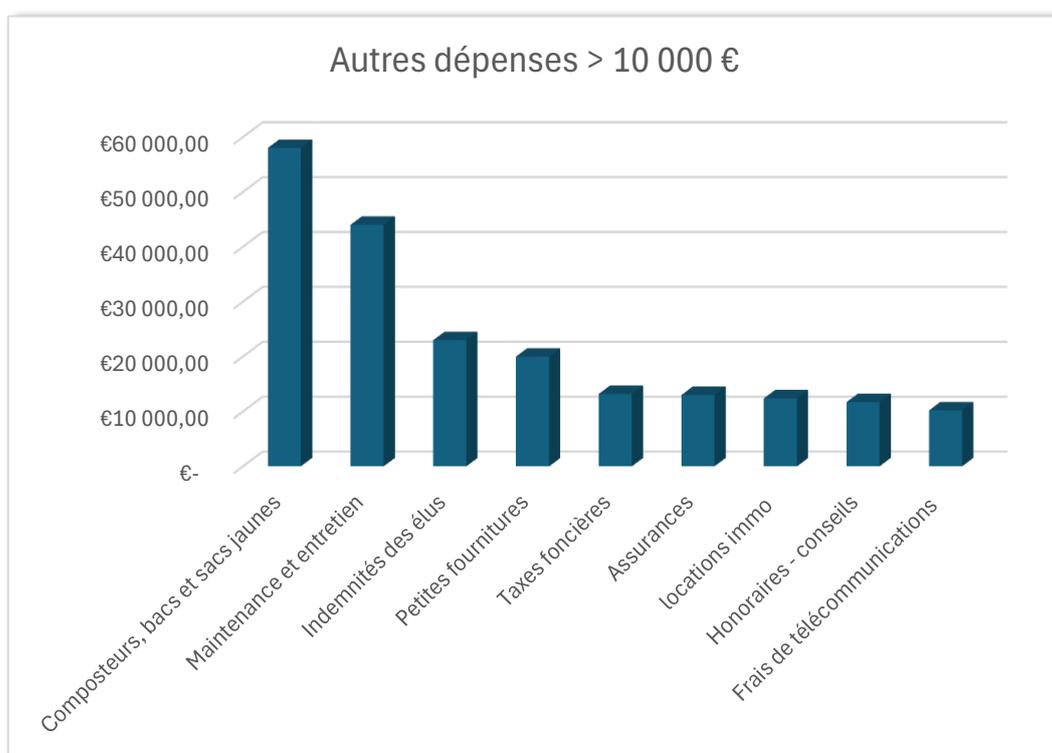
En revanche, il convient de prendre en compte dans les prévisions budgétaires les éléments suivants :

- Mise en place obligatoire de la prévoyance
- Evolutions de carrière
- Augmentation de la CNRACL (+12% sur 4 ans dont +3% en 2025)

3. *Les autres charges à caractère général*

Enfin, concernant les autres charges à caractère général qui représentent seulement 8% du budget 2025, il est proposé d'inscrire 530 000 euros.

Le graphique ci-dessous concentre les principaux vecteurs des dépenses constatées en 2024 :



D'autres charges à caractère générales comprises entre 7 000 € et 10 000 € ont été réalisées en 2024 et sont à inscrire au chapitre 011.

Il s'agit notamment des dépenses relatives à :

- La communication
- Les Etudes et recherches
- Le carburant
- Les locations mobilières
- Les subventions
- L'électricité

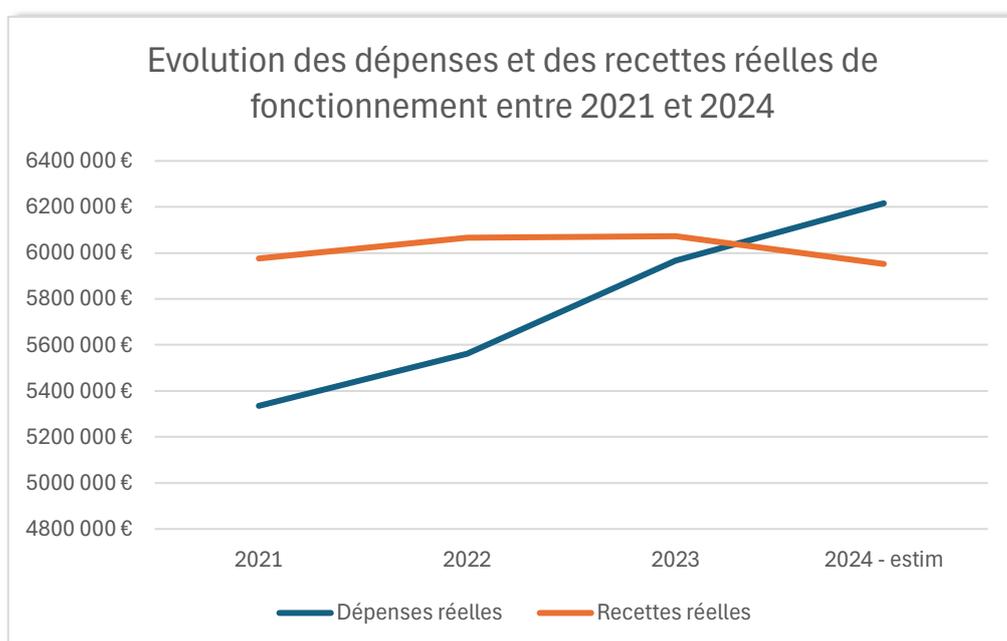
Les dépenses supportées par le SMICTOM sont donc essentiellement celles liées à l'externalisation des prestations de collecte, tri, traitement des déchets et exploitation des déchèteries.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement du SMICTOM pour l'année 2025 est importante. Elle est estimée à + 6 % pour les charges à caractère général.

Face à l'incertitude des recettes de fonctionnement à percevoir, les excédents de fonctionnement cumulés permettent d'équilibrer le budget avec une augmentation mesurée du niveau général des contributions. Mais pour combien de temps ?

Pour rappel lors du Comité Syndical du 28 novembre 2024 au cours duquel l'appel de fonds a été voté, il a été exposé depuis 2021 le constat de l'évolution constante des dépenses non compensées par l'augmentation des recettes.

Le graphique ci-dessous met plus particulièrement en exergue la différence entre l'augmentation importante et continue des dépenses réelles depuis 2021 et la stagnation puis la légère diminution des recettes. Cette situation a conduit à un effet ciseau en 2023 qui s'est aggravé en 2024.



	2021	2022	2023	2024 - estim
Dépenses réelles	5 335 221 €	5 562 327 €	5 967 497 €	6 215 814 €
Recettes réelles	5 976 851 €	6 066 622 €	6 072 702 €	5 952 097 €

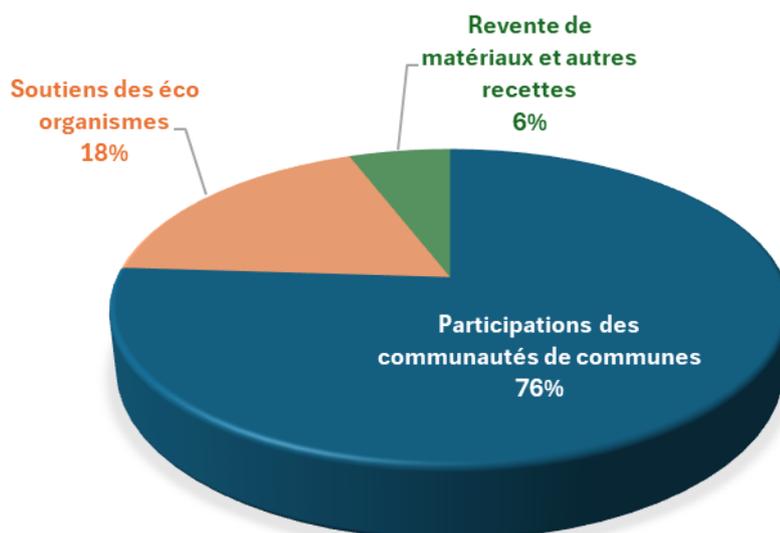
Cette situation ne doit pas perdurer. C'est pourquoi, une augmentation du montant des contributions est vivement souhaitable en 2025.

Afin d'éviter le risque d'un nouvel effet ciseau et de conserver une capacité d'autofinancement, il a été proposé d'augmenter le montant des contributions de 19%.

Le choix retenu par les délégués syndicaux a été de fixer pour 2025 une hausse de 8.5% et de lisser sur 3 ans cette augmentation en fonction des résultats de chaque année.

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



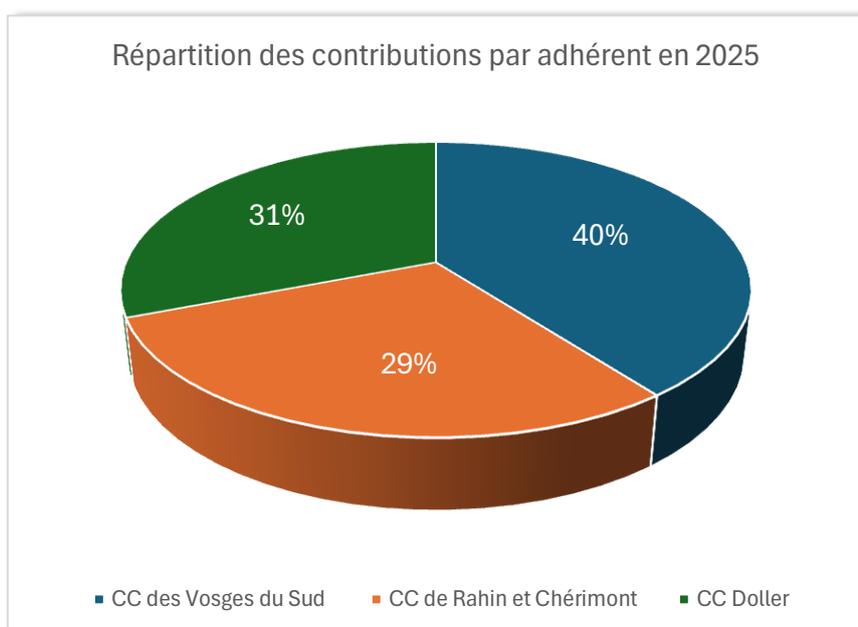
1. Les contributions des communautés de communes

Dans le budget de fonctionnement du SMICTOM, les contributions versées par les adhérents représentent la part la plus importante des recettes (76%).

Cependant, la part que représente la contribution des adhérents sur l'ensemble des recettes, diminue d'année en année alors même que les dépenses ne cessent d'augmenter.

Pour mémoire, le montant des contributions qui a été voté fin novembre est de 5 113 931 € TTC, soit une augmentation de 8.5%, réparti entre les trois adhérents du syndicat, comme suit :

Adhérents	Montant de l'appel de fonds
C DES VOSGES DU SUD (CCVDS)	2 026 568,70
CC RAHIN ET CHERIMONT (CCRC)	1 506 131,40
CC VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH (CC Doller)	1 581 231,20
Ensemble des adhérents	5 113 931,20

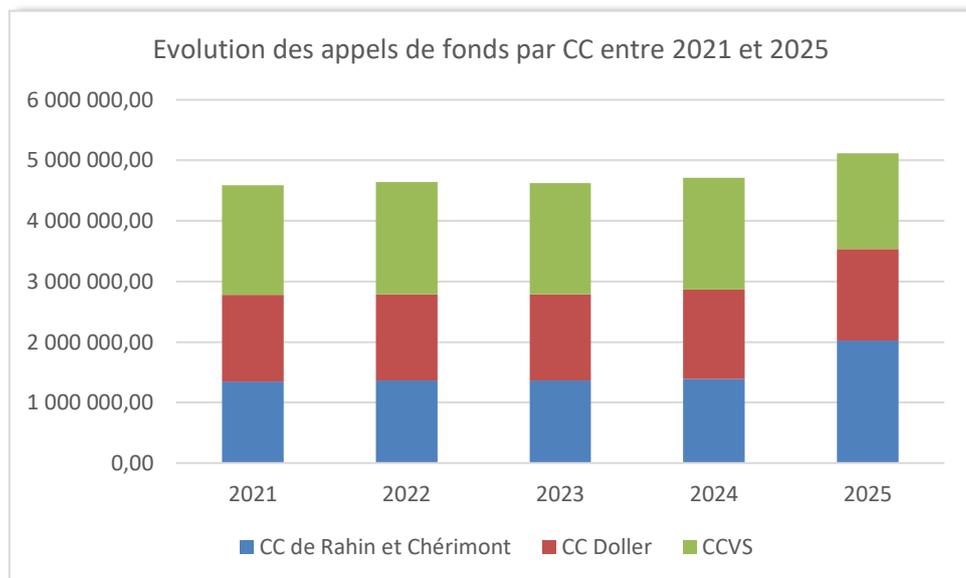


La part de la contribution de la Communauté de communes des Vosges du Sud est la plus importante et représente 40% du montant de l'appel de fonds, celle ensuite de la Communauté de communes de la Doller et du Soultzbach est à 31% proche de celle de la Communauté de communes de Rahin et Chérimont à 29%.

Ces quatre dernières années, le montant des contributions a très peu évolué (+2.7%) avec +1% seulement entre 2021 et 2022, stable en 2023 et à peine +2% entre 2023 et 2024.

	2021	2022	2023	2024
Montant appel de fonds	4 587 782 €	4 623 424 €	4 623 074 €	4 711 404 €

Les histogrammes ci-dessous illustrent cette stabilité du niveau des contributions entre 2021 et 2025 et l'augmentation votée pour 2025.



La part de chaque CC est fonction :

- ➡ Du nombre et types de bacs OMR en place
- ➡ Des levées moyennes des bacs OMR sur une période de référence

Ensuite, 3 tarifs par type de bac sont déterminés : à l'utilisateur, au volume et part variable.

Or, ce mode de calcul actuel de l'appel de fonds se limite à un flux et ne prend en compte que le nombre de bacs collectés.

Il est prévu en 2025 de travailler sur un nouvel outil d'estimation des contributions pour inclure d'autres paramètres et optimiser et simplifier le procédé.

2. Les soutiens des éco organismes

L'ensemble des soutiens représentent **18 % du budget**. C'est le 2^{ème} poste de recettes le plus important.

Il correspond aux recettes versées dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) par les metteurs sur le marché et redistribuées au syndicat par les différents éco organismes. Le plus important est :

- CITEO** au titre de la valorisation des recyclables et du papier qui représente le soutien le plus important mais aussi le plus évolutif.

En effet selon les années en fonction des barèmes successifs, son montant a pu varier de **800 000 € à un près d'1.2 million**. D'une année sur l'autre, on peut donc observer un écart d'environ 400 000 € de recettes. Ce qui n'est pas neutre dans le budget du SMICTOM.

Le syndicat a également contracté avec d'autres éco organismes, dont certains sont plus récents, qui apportent leur soutien financier :

- ☑ **Ecomaison** (ex Eco mobilier) pour l'ameublement, les articles de bricolage et de jardin et les jouets ;
- ☑ **OCAD3E** pour les déchets des équipements électriques et électroniques ;
- ☑ **Eco DDS** pour les déchets diffus spécifiques (déchets chimiques) ;
- ☑ **Refashion** (anciennement ECO TLC) pour le textile ;
- ☑ **Valobat : nouvelle REP PMCB** qui sera mise en place en 2025.

Pour le budget 2025, il est proposé d'inscrire **1 375 000 €** dont :

- ➡ Pour les **soutiens de CITEO**, l'année 2025 est exceptionnelle et les recettes à percevoir seront importantes en raison du stock conséquent de matière au centre de tri à fin 2024, représentant près d'un semestre pour le plastique.

Les recettes sont estimées à près de 1 300 000 €.

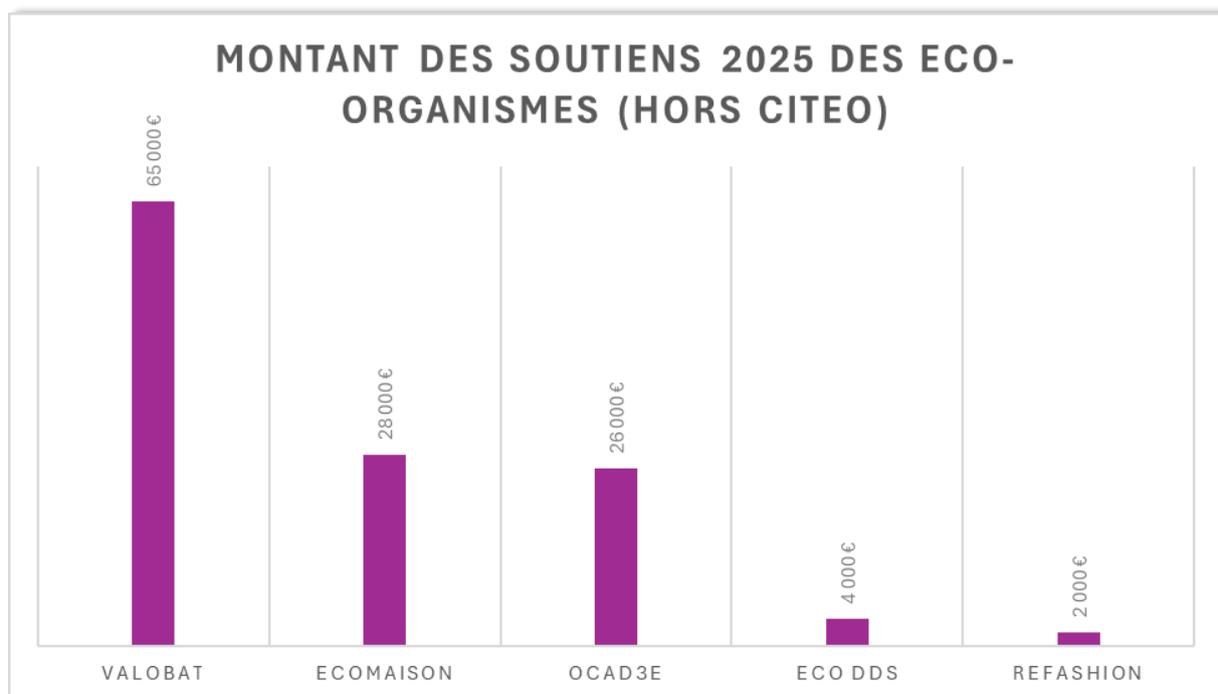
L'estimation de ce montant est délicate et dépend du barème G de CITEO qui comprend :

- Des soutiens financiers au recyclage dont le montant à la tonne diffère selon la matière triée ;
- Des soutiens à l'action de sensibilisation auprès des citoyens ;
- Des soutiens à la connaissance des coûts ;
- Des Soutiens financiers à la valorisation énergétique des emballages dans les refus de tri issus des centres de tri / restant dans les OMR.

C'est pourquoi, afin de rester prudent sur les recettes à percevoir plus qu'incertaines et fluctuantes, il est proposé d'inscrire **1.1 million d'euros**.

- ➡ Pour **VALOBAT** (PMCB), les recettes à percevoir sont estimées à **65 000 €** dont 35 000 € pour la REP financière et 30 000 € pour la REP opérationnelle.

- ➡ Pour les autres soutiens, il est proposé de reporter les montants perçus en 2024. Cela donnerait la répartition suivante :



3. La vente des matériaux et autres recettes

La revente des déchets recyclables issus du tri sélectif et des déchèteries (contrats de recette) représente le 3^{ème} poste de recettes réelles du syndicat (6%).

Les matériaux concernés par la revente sont :

- Les déchets issus de la **collecte sélective** repris par le titulaire du marché de tri : plastiques (PET clair, PET foncé, PE PP...), papier et JRM, carton (PCNC), briques alimentaires, acier, aluminium.
- Les déchets valorisables issus **des déchèteries** repris par le titulaire du marché d'exploitation des déchèteries : métaux (ferraille) et batteries.
- Le **verre** repris par OI Manufacturing (fédération)

Ce poste de recettes repose sur deux paramètres variables :

- ➡ Les tonnages à valoriser
- ➡ Le prix de reprise de chaque matériau

Les prix de reprise ont été revalorisés suite au renouvellement du marché de tri pour une perspective plus favorable des recettes issues de ce poste.

A compter du 1^{er} janvier 2025, les prix de reprise par matériau et l'estimation des recettes sont les suivants :

Matériaux	Prix plancher à la tonne	Prix de marché à la tonne	Montant annuel prévisionnel prix plancher	Montant annuel prévisionnel prix de marché
Acier	50 €	70 €	6 440 €	9 015,47 €
Alu	300 €	660 €	8 547 €	18 804,32 €
Petit Alu	0 €	0 €	0 €	0,00 €
PCNC	40 €	60 €	25 310 €	37 964,30 €
JRM	45 €	65 €	21 538 €	31 109,89 €
GM	25 €	40 €	6 104 €	9 765,99 €
PCC	5 €	5 €	255 €	254,55 €
PET Clair	250 €	450 €	49 405 €	88 929,36 €
PE/PP	60 €	80 €	9 234 €	12 312,28 €
Cartons déch	50 €	70 €	5 149 €	7 208,21 €
Ferraille	50 €	140 €	23 700,00 €	66 360,00 €
Batterie	300 €	300 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Verre	23 €	23 €	46 000,00 €	46 000,00 €
		Total	203 481 €	329 524,37 €

Les prix des matières premières sont très volatils et fluctuent tous les mois de manière importante et sont difficiles voire impossibles à appréhender.

Ainsi, au regard du tableau ci-dessous, on observe un écart de plus de 126 000 € entre les recettes estimées en fonction du prix plancher de reprise (prix minimum de reprise payé par titulaire au SMICTOM) et la valeur du prix du marché à la date de l'offre du titulaire.

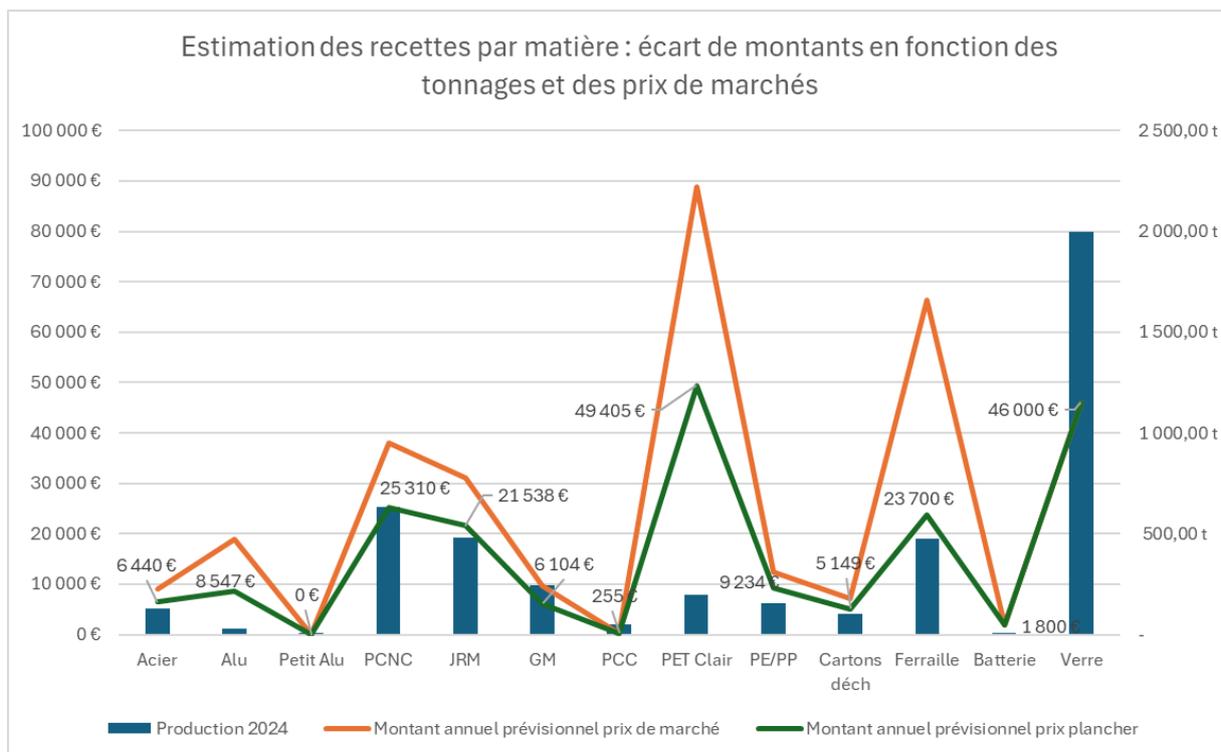
Par ailleurs, ces recettes sont également liées aux tonnages sortants du centre de tri et valorisés ensuite par les repreneurs.

On peut constater dans le tableau ci-dessous les écarts importants entre les matériaux. Ainsi une tonne de papier carton complexé sera reprise à 5€ alors qu'une tonne de PET clair (bouteilles en plastique transparentes) vaut au minimum 250€ et jusqu'à 450€ la tonne.

Cependant, le graphique ci-dessous qui reprend, par matière, le tonnage annuel et les montants de recettes estimées présente les écarts entre les tonnages et les montants des recettes.

Ainsi, alors que les recettes issues du verre et du PET clair (en valeur prix plancher) sont assez similaires, le tonnage du verre est beaucoup plus important.

Le gros de magasin (GM) et l'acier génèrent autant de recettes alors que la quantité de GM est double.



Ainsi, par prudence, il est proposé d'inscrire au BP 2025 les recettes estimées au regard des prix planchers de revente des matières, soit **200 000 €**

Les autres recettes de ce poste :

Elles sont estimées à 190 000 € et correspondent à :

- La subvention de l'ADEME pour les biodéchets pour 158 000 €
- La facturation des professionnels
- La vente de composteurs, bacs...
- Au loyer COVID
- Au remboursement de la taxe foncière
- Aux prestations de service (serrures bacs, gobelets...)
- Au reversement des agents de la part des titres restaurant
- Aux autres remboursements (assurances...)

Le projet de budget 2025 FONCTIONNEMENT en dépenses et en recettes se présenterait ainsi :

Sens	Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	6 428 671,63 €	5 642 666,06 €	6 260 000,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	591 500,00 €	472 847,90 €	560 000,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	139 485,91 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	363 971,50 €	339 610,41 €	340 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	54 200,00 €	33 808,62 €	55 000,00 €
	66 - Charges financières	8 830,00 €	7 900,79 €	15 000,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	57 295,50 €	57 295,50 €	10 000,00 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	380 000,00 €	- €	380 000,00 €
TOTAL		7 884 468,63 €	6 554 129,28 €	7 759 485,91 €
Sens	Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025
R E C E T T E S	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	2 027 604,49 €	- €	1 435 872,60 €
	013 - Atténuations de charges	- €	2 679,93 €	3 000,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 408,00 €	4 406,55 €	5 000,00 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	30 000,00 €	58 032,40 €	230 000,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	5 807 832,14 €	5 876 900,49 €	6 440 000,00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	14 624,00 €	19 102,15 €	15 000,00 €
	77 - Produits exceptionnels	- €	1 275,87 €	- €
TOTAL (hors excédent)		7 884 468,63 €	5 962 397,39 €	8 128 872,60 €

V. SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025 :

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, et sous réserve de la validation du résultat N-1 et des opérations d'ordre entre section, vous trouverez ci-dessous le tableau de la section de fonctionnement par chapitre.

En reprenant plus d'1 million € d'excédents antérieurs cumulés pour équilibrer les sections, l'augmentation du niveau de contribution des adhérents est contenue et limitée à 8.5 %.

SECTION FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	BP 2025
DEPENSES	011 - Charges à caractère général	6 260 000,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	560 000,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	139 485,91 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	55 000,00 €
	66 - Charges financières	15 000,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	380 000,00 €
TOTAL		7 759 485,91 €
RECETTES	002 - Résultat de fonctionnement reporté (<i>excédent ou déficit</i>)	1 435 872,60 €
	013 - Atténuations de charges	3 000,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	230 000,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	6 440 000,00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	15 000,00 €
	77 - Produits exceptionnels	- €
TOTAL		8 128 872,60 €

SECTION INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	BP 2025
DEPENSES	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	45 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	100 000,00 €
	204 – Subventions d'équipement versées	5 000,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	730 000,00 €
	23 - Immobilisations en cours	2 000 000,00 €
TOTAL		2 885 000,00 €
RECETTES	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 759 514,09 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	139 485,91 €
	024 - Produits de cessions	- €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 000,00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	56 000,00 €
	13 - Subvention d'investissement	190 000,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €
TOTAL		2 885 000,00 €

VI. RESSOURCES HUMAINES

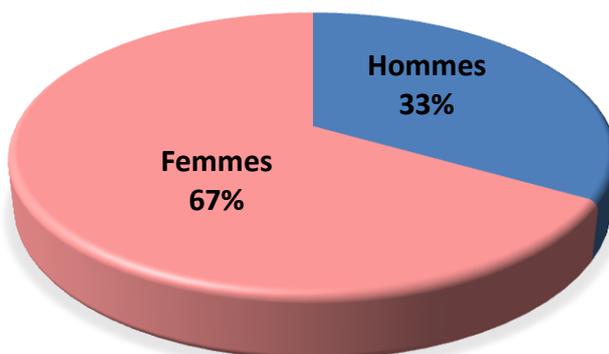
1. Panorama du personnel du SMICTOM au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le SMICTOM comptait 12 agents dont 9 sur emplois permanents répartis comme suit :

	Catégorie	Nombre	Hommes	Femmes
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux	A	1	1	
Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux	B	0		0
Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux	C	4		4
Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux	B	1		1
Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux	C	3		3
TOTAL				

3 agents sont recrutés par le CDG (service de remplacement) pour le service opérationnel.

RÉPARTITION HOMMES - FEMMES



L'âge moyen des hommes est de 39 ans

L'âge moyen des femmes est de 44 ans

Etat des départs et des arrivées :

	Départs	Arrivées
2024	3	3